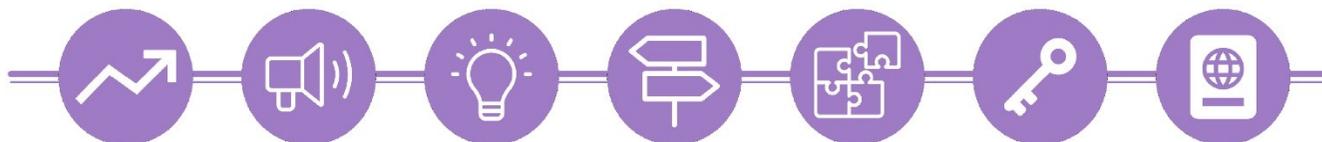


CIF Priorités du Conseil interprofessionnel pour la formation CIF • 2023 - 2028

Organe consultatif tripartite institué par la loi genevoise sur la formation professionnelle (LFP), le Conseil interprofessionnel pour la formation – CIF – concrétise le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales en matière de formation professionnelle.

En vue de la législature 2023-2028, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion visant à identifier et relever les défis qui se présentent en matière d'information, d'orientation, de formation professionnelle et continue. En définissant les sept priorités réunies dans ce document, qui s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions, le Conseil s'est doté d'un outil essentiel permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et les mesures visant à mettre en œuvre cette feuille de route sont issues d'une large consultation auprès des partenaires de la formation. Elles seront régulièrement examinées - dans le cadre des travaux du CIF et de ses commissions - et adaptées si nécessaire.



Priorité 1

Développer les places d'apprentissage en dual



Le développement des places d'apprentissage en entreprise est un enjeu majeur pour notre canton qui recense le taux d'apprenties et apprentis le plus bas de Suisse. Il s'agit de renforcer la formation professionnelle initiale dans les secteurs public et privé et de responsabiliser les entreprises à offrir davantage de places AFP et CFC pour former la relève et remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, également dans un souci d'une plus grande employabilité. Pour cela, il est nécessaire d'agir dans plusieurs domaines : développer des mesures de facilitation et de soutien aux entreprises, renforcer l'information sur la filière AFP et l'accompagnement des jeunes, ainsi que sensibiliser les entreprises publiques et privées à leur responsabilité sociale de former.

Actions	Mesures
1. Soutenir les entreprises formatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer et piloter les dispositifs innovants de formation en collaboration avec les OrTras afin de développer le nombre de places offertes (développement de la formation duale-mixte, réseaux d'entreprises et autres nouvelles modalités ...). • Améliorer l'attractivité du rôle de formatrice et formateur d'apprenties et apprentis. • Adapter la formation EduPros au nouveau plan d'études cadre. • Soutenir les entreprises dans les processus de recrutement. • Effectuer une analyse des motivations des entreprises à former ou non des jeunes. • Explorer la possibilité de développer des incitations financières (par exemple pour les petites entreprises, celles formant pour la première fois, ou directement pour les formatrices et formateurs).
2. Augmenter les places d'apprentissage pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler la prospection sur les métiers à fort besoin de main-d'œuvre, notamment ceux en lien avec les transitions démographique, numérique et environnementale. • Sensibiliser les milieux professionnels et encourager les entreprises à offrir des places aux jeunes sortant du cycle d'orientation. • Coordonner la prospection et la remobilisation des entreprises avec les OrTras. • Renforcer les partenariats avec les communes pour développer l'apprentissage au sein des entreprises installées sur leur territoire.
3. Renforcer l'information sur la filière AFP et l'accompagnement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes ayant obtenu une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). • Renforcer l'information auprès des jeunes, du corps enseignant et des milieux professionnels. • Prendre en compte les mesures de préqualification à l'entrée en AFP. • Développer des mesures de soutien et d'accompagnement pour les jeunes au bénéfice d'une AFP qui poursuivent en CFC.

4. Sensibiliser les entreprises publiques et privées à leur responsabilité sociale de former

- Atteindre au minimum 4% de places d'apprentissage à l'Etat, dans le Grand Etat et dans des entités subventionnées, ainsi que diversifier les professions et les filières (AFP, CFC, PAI).
- Appliquer et promouvoir la mesure de valorisation des entreprises formatrices dans les procédures d'adjudications (gré à gré et sur invitation).
- Inciter les entreprises à offrir des places d'apprentissage en particulier pour les plus jeunes (issus du cycle d'orientation (CO)).
- Encourager les entreprises à offrir des places de stages découverte à travers la plateforme gestage.ch.
- Valoriser les entreprises qui engagent des jeunes apprenties et apprentis.
- Associer davantage les associations professionnelles pour développer les places d'apprentissage.

Priorité 2

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle



Les filières professionnelles offrent des perspectives extraordinaires. Elles permettent d'accéder aux plus hauts niveaux de formation, tout en donnant un avantage certain pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Les actions d'information et de promotion menées en partenariat avec les milieux professionnels sont centrales pour faire découvrir la richesse des métiers et renforcer l'attrait de la filière professionnelle auprès de tous les publics. Ceci est d'autant plus important dans notre canton où la grande majorité des jeunes s'oriente d'abord vers les filières générales. Il s'agit également d'accroître l'offre de maturité professionnelle intra et post CFC, qui est encore peu développée à Genève, et de renforcer l'information sur les possibilités d'accès aux écoles supérieures (ES) et hautes écoles spécialisées (HES).

Actions	Mesures
<p>1. Informer tous les publics concernés par l'apprentissage avec la collaboration des partenaires genevois de la formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des manifestations visant à promouvoir les différentes filières de formation (cité-métiers.ch l'expo, JEMA, etc.). • Poursuivre les prestations menées avec le monde professionnel pour présenter les métiers et les filières de formation (Zooms Métiers, visites d'entreprises, etc.). • Organiser des événements valorisant la filière professionnelle dans le cadre de l'IOSP au cycle d'orientation (CO). • Informer le public (élèves, corps enseignant, parents, entreprises et directions d'établissements) sur les passerelles entre les filières de formation. • Développer et étendre (qualitativement et quantitativement) le travail de valorisation de la formation professionnelle à travers les médias locaux et régionaux. • Améliorer la coordination et la visibilité des journées Portes Ouvertes des Centres de formation professionnelle (CFP) à l'image des GenevaSkills. • Favoriser les canaux d'information auprès des jeunes pour les intéresser à entrer en apprentissage, en particulier à travers les réseaux sociaux.
<p>2. Intéresser l'ensemble des élèves à la formation professionnelle afin d'attirer tous les talents vers l'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner des ambassadrices et ambassadeurs de la formation professionnelle, en particulier des apprenties et apprentis, et les associer le plus possible aux événements et prestations contribuant à la valorisation de cette voie de formation. • Faciliter et développer des séjours de mobilité de qualité pour les apprenties et les apprentis (stages professionnels en Suisse et à l'étranger). • Renforcer le dispositif sport-art-études (SAE), en particulier dans l'apprentissage dual. • Améliorer la visibilité des formations raccourcies ou écourtées.
<p>3. Renforcer l'offre de maturité professionnelle ainsi que l'information d'accès aux écoles supérieures (ES) et hautes écoles spécialisées (HES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et systématiser l'information sur les modalités d'accès aux ES et HES. • Répondre à la demande de maturité professionnelle post-CFC (sans restrictions de places). • Renforcer l'accessibilité à la maturité professionnelle dans le canton. • Développer l'offre de maturité professionnelle intégrée. • Développer des cours préparatoires/soutien dans les Centres de formation professionnelle pour faciliter l'accès à la maturité professionnelle.

Priorité 3

Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions



Les évolutions sociétales, notamment la numérisation, l'évolution démographique et la transition écologique, posent d'importants défis au système de formation professionnelle, qui doit s'adapter et innover.

Ceci passe notamment par des actions de développement durable, une meilleure prise en compte de l'égalité des chances dans la formation, des processus de formation innovants et le renforcement des compétences transversales des personnes en formation.

Il s'agit également d'intégrer une approche prospective, en partenariat avec les différents acteurs, pour développer la formation et l'employabilité.

Actions	Mesures
1. Renforcer les actions de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser les actions de développement durable dans l'enseignement et sur les lieux de pratiques. • Promouvoir les métiers en lien avec les transitions énergétique et démographique (santé et social). • Associer les métiers aux 17 objectifs du développement durable de l'ONU.
2. Favoriser l'accès et l'égalité des chances en matière de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositifs d'intégration des personnes aux besoins particuliers (sans discriminations). • Favoriser la mixité à l'entrée en formation par la mise en valeur de pionnières et pionniers. • Encourager les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique) dans la formation, en particulier auprès des filles, et les domaines CARE (soins) auprès des garçons.
3. Stimuler des processus de formation innovants	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des offres innovantes de formation duale : formations duales-mixtes, junior teams, réseaux d'entreprises formatrices, etc. • Renforcer les compétences numériques des jeunes en formation et leur faciliter l'accès aux outils numériques.
4. Renforcer les compétences transversales des personnes en formation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les filières bilingues. • Favoriser les stages professionnels et linguistiques pendant et dans la poursuite de la formation. • Valoriser les compétences transversales des personnes en formation (par exemple à travers des ateliers du dispositif Tremplin Job,...).
5. Intégrer une approche prospective pour renforcer la formation et l'employabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les métiers émergents et en fort besoin de main-d'œuvre qualifiée. • Encourager les démarches prospectives en terme de places d'apprentissage dans les domaines à fort besoin de qualification. • Faciliter l'insertion des apprenties et apprentis sur le marché du travail (Tremplin Job). • Intégrer dans les actions d'information l'importance pour chaque individu à se former tout au long de la vie.

Priorité 4

Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, en particulier au cycle d'orientation

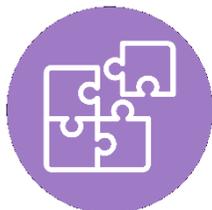


Le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) doit continuer à être renforcé pour permettre une meilleure orientation de l'ensemble des élèves et valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes, de leurs parents et du corps enseignant. Pour ce faire, un étroit partenariat entre l'Ecole, l'OFPC et les milieux professionnels est essentiel.

Actions	Mesures
1. Renforcer la prestation IOSP	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la délivrance des cours IOSP. • Développer la formation continue du corps enseignant du CO en matière d'IOSP. • Dispenser une information sur l'IOSP à l'ensemble des parents d'élèves dès la 10e année. • Implémenter le stage obligatoire de 2 à 5 jours en priorité en 10e année (jusqu'à la fin du 1er semestre de la 11e année). • Renforcer les conditions cadres dédiées à l'IOSP pour toutes les sections du CO, en particulier pour la section LS. • Renforcer l'utilisation du bilan d'orientation en 10e année.
2. Valoriser la filière de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les élèves et les amener aux événements dans des conditions logistiques et pédagogiques optimales (SwissSkills, Cité-métiers.ch l'expo ...). • Pérenniser GO-Apprentissage dans chaque CO. • Sensibiliser à la diversité des métiers et des formations dès le primaire et tout au long de l'enseignement secondaire I et II. • Pérenniser la publication du journal <i>Génie des métiers</i> destiné aux parents des élèves du CO et mieux le faire connaître.
3. Consolider la participation des milieux professionnels dans l'IOSP	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'information sur le dispositif des référentes et référents métiers. • Renforcer l'utilisation de monparcours.ch, en complémentarité avec orientation.ch. • Mieux faire connaître la plateforme gestage.ch. • Développer les synergies entre le CO, les CFP, les milieux professionnels et les autres partenaires.

Priorité 5

Encourager la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans aux parcours non linéaires ou en rupture de formation



La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail se sont engagés à ce qu'au moins 95% des jeunes jusqu'à 25 ans possèdent un titre du degré secondaire II. A Genève, ce taux était de 87,9% en 2020. Malgré la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, encore trop de jeunes interrompent chaque année leur formation sans certification dans notre canton, augmentant ainsi leur vulnérabilité économique et sociale. Dans l'objectif d'encourager la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, il est essentiel de développer les mesures de préqualification en collaboration avec les milieux professionnels, de soutenir les entreprises dans les modalités d'accompagnement des jeunes et de renforcer les synergies entre les différents partenaires.

Actions	Mesures
1. Développer les mesures de préqualification en collaboration avec les milieux professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les métiers à fort besoin de relève. • Encourager et valoriser les stages de préqualification en milieu professionnel. • Mettre en place les bonnes pratiques d'accompagnement durant les stages. • Elargir les classes préparatoires aux nouvelles filières de formation professionnelle duale. • Favoriser des témoignages d'apprenties et apprentis et les opportunités de contacts avec les entreprises. • Développer et valoriser les compétences sociales et attitudes professionnelles des jeunes pour faciliter leur insertion dans le monde professionnel. • Favoriser l'autonomie informatique des jeunes en contexte professionnel par des prestations ciblées (par exemple NoLimit de l'OCE).
2. Soutenir les entreprises formatrices et renforcer les modalités d'accompagnement des jeunes durant leur formation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils permettant de renforcer les compétences pédagogiques des formatrices et formateurs en entreprise. • Favoriser la reconnaissance du rôle de formatrice et formateur au sein de l'entreprise. • Développer des partenariats avec les entreprises pour offrir plus de places de stage de courtes et longues durées.
3. Renforcer les synergies entre les différents partenaires en soutien à la préqualification	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une continuité des prestations lors du passage des jeunes à la majorité. • Poursuivre le travail en réseau avec les partenaires institutionnels et les parents. • Développer des mesures de remotivation avec des partenaires externes. • S'appuyer sur les travaux de l'Observatoire du décrochage scolaire pour piloter les mesures.

Priorité 6

Développer les compétences et la formation des adultes tout au long de la vie



La certification professionnelle et la formation continue des adultes sont essentielles pour répondre à la demande croissante de personnel qualifié. Avec les évolutions rapides de la société et de l'économie, il est nécessaire d'adapter constamment ses compétences. La formation tout au long de la vie permet aux individus de se perfectionner, de progresser et d'enrichir leur parcours professionnel et personnel.

Pour relever les nombreux défis, il est essentiel d'agir dans trois domaines clés : favoriser l'accès à la qualification professionnelle des adultes, renforcer l'offre de formation pour améliorer l'employabilité et promouvoir la reconversion professionnelle, en collaboration avec le Conseil pour le développement de l'employabilité.

Actions	Mesures
<p>1. Favoriser l'accès à la qualification professionnelle des adultes (AFP /CFC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les financements pour répondre aux besoins de qualification des adultes. • Renforcer les partenariats interinstitutionnels en vue d'une insertion durable sur le marché de l'emploi à travers la qualification. • Renforcer le partenariat avec le monde professionnel en vue de la qualification des employées et employés. • Développer l'offre de formation et de reconversion professionnelle en fonction des pénuries du marché de l'emploi. • Promouvoir le dispositif de qualification des adultes auprès des entreprises genevoises. • Renforcer l'attractivité des professions et des filières. • Diversifier l'offre de formation des adultes (durées, horaires, etc.). • Renforcer l'orientation et l'accompagnement des adultes en amont de l'entrée en formation. • Proposer des contrats de qualification dans les professions en pénurie en collaboration avec les acteurs économiques.
<p>2. Développer et faire évoluer l'offre de formation pour améliorer l'employabilité en collaboration avec le Conseil pour le développement de l'employabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de formation de base permettant aux adultes de rentrer en formation qualifiante (lire, écrire, calculer, TIC) et valoriser le titre cantonal délivré par le C9FBA auprès des milieux professionnels. • Soutenir les entreprises dans la mise en place de formations sur les plans de gestion prospective des compétences. • Encourager les entreprises à mettre en place des formations internes pour leurs employées et employés. • Réaliser un inventaire des compétences actuelles et futures du marché de l'emploi (cartographie des compétences et des emplois). • Explorer le modèle des microcertifications attestant de l'acquisition de connaissances / compétences au terme de formations courtes.

	<ul style="list-style-type: none">• Etudier la possibilité de créer un compte individuel de formation pour tous les contribuables genevois permettant de rassembler en un lieu toutes les mesures de soutien et de financement (outils d'orientation, CAF, bourses, mesures de l'OCE, ...) par individu et en fonction de sa situation.• Analyser l'opportunité de créer un « portfolio formation » pour rendre visible les parcours de formation et les compétences acquises tout au long de la vie, y compris les compétences transversales et autres formations.
3. Favoriser et promouvoir la reconversion professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Mieux faire connaître la bourse de reconversion et autres aides financières tout au long de la vie.• Elargir les conditions d'accès aux aides financières.• Promouvoir la prestation Viamia (bilan professionnel gratuit pour les 40 ans et plus).• Favoriser l'accès aux bilans de compétences proposés par le CEBIG.• Renforcer l'information sur le dispositif de perte de gain de la FFPC et proposer de l'élargir à l'ensemble des formations (autres que AFP et CFC).• Permettre la complémentarité/cumul des aides financières cantonales et fédérales en matière de formation et renforcer leur visibilité.

Priorité 7

Favoriser l'intégration professionnelle des personnes issues de la migration à travers la formation



Renforcer la formation et la qualification des personnes issues de la migration est un moyen essentiel pour favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Des programmes de formation spécifiques, tels que des cours de langue, des stages et des formations professionnelles, leur permettent d'augmenter leur employabilité. Pour ce faire, il s'agit d'informer et d'orienter le public migrant vers les mesures les plus appropriées et de l'accompagner durant son parcours de formation. Enfin, il est central de renforcer la collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Actions	Mesures
1. Informer et orienter le public migrant vers les mesures les plus appropriées en matière de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser une information répondant aux besoins spécifiques des différents publics migrants. • Diversifier les canaux et les lieux d'information (Cité des Métiers du Grand Genève, communes, associations, ...). • Etudier la faisabilité d'avoir un espace d'information dédié aux possibilités d'acquisition de compétences de base (français, mathématiques, TIC). • Dispenser une formation spécifique destinée aux professionnels qui sont au contact de ces publics. • Identifier les compétences acquises en vue de l'orientation du public migrant vers la formation.
2. Accompagner le public migrant dans son intégration à travers la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de contrats de préapprentissage d'intégration (PAI) (personnes entre 18 et 35 ans). • Pérenniser le dispositif PAI. • Soutenir l'accès au chèque annuel de formation (CAF) pour les primo-arrivantes et primo-arrivants. • Evaluer la possibilité d'élargir la prise en charge/suivi individuel (case management) de la formation professionnelle (sur la base du modèle AIS) du public migrant.
3. Renforcer la collaboration avec l'ensemble des acteurs (partenaires sociaux, associations, communes, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partenariat interinstitutionnel favorisant l'entrée en formation professionnelle des migrantes et migrants, en tenant compte des besoins spécifiques liés à leur âge. • Améliorer la coordination des prestations avec les partenaires. • Sensibiliser les employeurs aux questions liées à l'intégration et à la migration, notamment par un accompagnement spécifique. • Identifier les freins à l'accès à la formation en collaboration avec les partenaires.